

mairie_de_murianette



Ville de Murianette

www.murianette.fr



Chères Murianettoises,
chers Murianettois,

L'été est bel et bien arrivé et, avec lui, la chaleur s'est installée dans notre vallée. Je vous rappelle à ce sujet que les personnes fragiles et/ou de plus de 65 ans ont reçu dernièrement un courrier pour s'inscrire, si elles le souhaitent, sur le registre du plan canicule. Votre inscription nous permettra d'instaurer un lien de suivi entre vous, les élus et mes services en cas notamment de pics de chaleur.

Les beaux jours de juin ont fait l'objet de plusieurs manifestations portées par les associations du village, notamment à l'occasion de la vogue des cerises, le spectacle et kermesse de l'école et la fête de la musique. Trois temps forts pour lesquels je remercie et salue l'investissement et l'implication de l'ensemble des bénévoles qui, par leurs actions, font en sorte que Murianette soit un village dynamique.

Qui dit été, dit vacances scolaires et, avec elles, le retour du centre de loisirs sur notre territoire. L'ACL a en effet proposé aux familles un programme varié et animé pour occuper les jeunes enfants sur le mois de juillet. Le nombre d'inscriptions en constante augmentation chaque année nous conforte dans l'idée que les familles sont bel et bien demandeuses de ce genre de service et qu'elles apprécient le fait que la municipalité y consacre un budget à la hauteur de leurs attentes.

Côté travaux, vous avez certainement remarqué que la maison à l'angle du chemin d'Avignonet a récemment été détruite. Le promoteur Bouygues Immobilier a en effet acheté la parcelle et a obtenu une autorisation afin d'y bâtir 28 appartements dont 6 sociaux.

La rue des Barrières a également fait l'objet de quelques travaux ; un trottoir a été créé par la Métropole le long du parc, afin qu'il y ait une continuité tout le long de la rue et que les piétons soient sécurisés. Les places de stationnement actuelles le long du parc sont en cours d'aménagement et seront conservées.

Avec l'été, vient l'heure des départs pour celles et ceux qui ont la chance de partir quelques jours.

Je vous invite dès lors à vous inscrire à l'opération tranquillité vacances afin d'éviter les cambriolages. Les services de gendarmerie se chargent de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile et vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour ce faire, allez sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241> ou rendez vous directement auprès de la gendarmerie de Domène.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été et de bonnes vacances.

Bonne lecture,

Cédric Garcin, votre Maire.



Horaires d'accueil au public

Mairie :

- ◇ Lundi de 13h30 à 17h.
- ◇ Mercredi de 8h à 12h.
- ◇ Vendredi de 13h30 à 18h.

Déchetterie de Domène :

Du 1er avril au 31 octobre :

- ◇ Du mardi au jeudi de 12h30 à 18h.
- ◇ Vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30.

Le ramassage des poubelles vertes, grises et marrons se fait les jours fériés .

Bibliothèque municipale :

- ◇ Fermée pendant les vacances scolaires. Réouverture à la rentrée scolaire.

City stade :

- ◇ De début mars à fin octobre, tous les jours de 8h30 à 21h30.

Les risques majeurs

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

C'est ainsi que Haroun TAZIEFF qualifiait le risque majeur. Si les catastrophes naturelles sont inévitables, la politique de prévention vise à réduire leurs conséquences dommageables, en complément de la gestion de crise et de l'indemnisation des victimes : connaître les risques, informer, éduquer, surveiller, prévoir, réduire la vulnérabilité, protéger, se préparer à la crise, exploiter le retour d'expérience et responsabiliser.

Quels sont les risques majeurs à Murianette ?

L'eau

Le risque d'inondation de plaine provient de l'Isère qui s'écoule au Nord Ouest du territoire.

Le risque de crue torrentielle provient essentiellement de quatre torrents qui ont subi de nombreuses crues par le passé et ont déjà occasionné des dégâts. Il s'agit du ruisseau de Pisse-Vieille, du ruisseau des Gorges des Chaux, du ruisseau de Murianette et du ruisseau du Rivet.

Le risque de ruissellements de versants se transforment généralement en ruissellements urbains. Il s'agit ici de l'écoulement ou de l'accumulation des eaux sur une surface imperméable entraînant des inondations sur les voiries.

On distingue également des phénomènes d'inondation de pied de versant qui sont dus à une stagnation de l'eau sur des secteurs où les écoulements sont bloqués par des obstacles ou une topographie en forme de cuvette.

Les bons réflexes



En extérieur :
Gagnez les hauteurs et éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.



À l'intérieur :
Fermez les portes et les fenêtres.



Coupez le gaz et l'électricité.

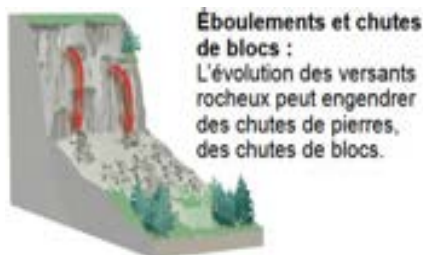


Montez à l'étage ou en hauteur.

Les mouvements de terrain



Les glissements de terrain :
Ils se produisent généralement quand les sols meubles sont saturés en eau. La partie superficielle glisse le long d'une discontinuité. Les fortes pentes sont des facteurs aggravants.



Éboulements et chutes de blocs :
L'évolution des versants rocheux peut engendrer des chutes de pierres, des chutes de blocs.

On rencontre principalement des glissements de terrain sur les balcons de Belledonne et les versants qui les constituent. Les phénomènes les plus marqués se localisent dans les combes des ruisseaux précédemment cités, au niveau de Japin-Venon et sur le versant qui domine le bourg.

Il existe également une zone de risque de chute de blocs dans le secteur de la Forêt Domaniale de Prémol. Néanmoins ce secteur ne menace ni habitations, ni axes routiers.

Les bons réflexes



À l'intérieur :
Protégez-vous sous un meuble solide.



En extérieur :
Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.

Les séismes

La commune de Murianette est située dans une zone de risque sismique moyenne (4).

Un séisme (ou tremblement de terre) se traduit par des vibrations du sol. Il provient de la libération brutale d'énergie au niveau d'une faille. Les séismes peuvent également déclencher ou accélérer d'autres risques naturels. C'est le cas des chutes de pierres et des glissements de terrain.

Les phénomènes climatiques

Les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles ou les canicules peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement.

Quatre couleurs correspondent à quatre niveaux de vigilances :

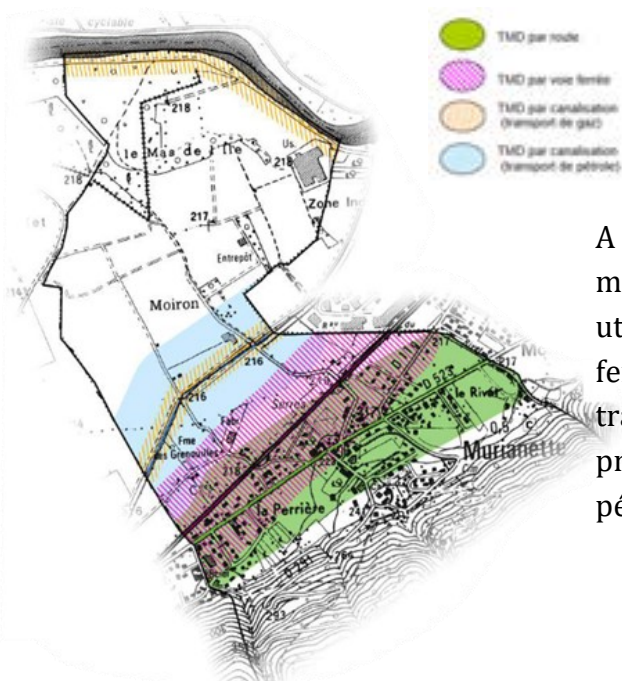
Vert (niveau 1) pas de vigilance

Jaune (niveau 2) des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux.

Orange (niveau 3) être vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.

Rouge (niveau 4) une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Le transport de matières dangereuses (TMD)



A Murianette, plusieurs modes de transport sont utilisés : la route, la voie ferrée et les canalisations transportant du gaz haute pression (GDF) et du pétrole (SPMR).

Les bons réflexes



Pendant

À l'intérieur :
Abritez-vous sous un meuble solide.



En extérieur :
Éloignez-vous des bâtiments et fils électriques.
En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.



Après

Évacuez les bâtiments et ne les réintégrez qu'une fois contrôlés.

Les bons réflexes

Tempêtes :

- Abritez-vous dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets ;
- Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets.

Canicule :

- Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais ;
- Rafraichissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Buvez fréquemment et abondamment (au moins un verre d'eau par heure) ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Verglas / neige / grand froid :

- Salez les trottoirs, allées ou escaliers extérieurs.
- Si vous devez vous déplacer, renseignez-vous sur l'état des routes (tel: 0626 022 022, ou web : www.bison-fute.equipement.gouv.fr) ;
- Ayez toujours dans votre voiture un équipement minimum (couverture, lampe, eau...) au cas où vous seriez bloqués.

Les bons réflexes



Prévenez les pompiers et indiquez si possible le type de produits concerné (voir plaques ci contre apposées à l'arrière du véhicule).



À l'intérieur :
abritez-vous dans un lieu calfeutré.



À l'extérieur : éloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.



Ne pas fumer.

Les ruptures de barrages

La commune de Murianette est menacée par la présence de cinq barrages situés en Savoie et en Isère. Si l'un de ces barrages venait à se rompre, une vague de submersion inonderait la commune avec une amplitude et un temps d'arrivée variables :

Barrage	Temps d'arrivée	Hauteur d'eau
Monteynard	2h10	5 m
Bissorte	7h15	5 m
Tignes	8h20	6 m
Roselend	5h50	6 m
La Girotte	7h00	5 m

Les bons réflexes



Gagnez rapidement les hauteurs proches des villages (pieds de versant).



Ou à défaut les étages d'une habitation élevée.

Le signal d'alerte national s'effectue avec la corne de brume (sirène).

En général, que faire en cas d'alerte ?

Avant l'alerte

Connaître les risques qui vous menacent et savoir comment s'en protéger.

Avoir préparé une radio, une lampe de poche, des vêtements et une couverture.

Au moment de l'alerte

Couper les réseaux (électricité, gaz, eau et téléphone).

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux !

Emporter les affaires essentielles (celles citées ci-dessus et vos papiers d'identité).

Se mettre à l'abri selon les consignes communiquées par haut-parleur.

Pendant l'alerte

Se tenir informé par radio : France-Bleu Isère (98.2 Mhz et 102.8 Mhz) et France Info (105.5 Mhz).

Ne pas téléphoner pour éviter la saturation des réseaux.

Après l'alerte

En cas de confinement, attendre l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments.

En cas d'évacuation, ne pas réintégrer les maisons sans autorisation, ni rebrancher les réseaux.

Prévenir les autorités de tout danger observé.

Le Signal National d'Alerte correspond à la diffusion d'un signal sonore par une sirène afin d'avertir la population d'un danger imminent. Un essai est effectué tous les premiers mercredis de chaque mois.

Au signal :

- Mettez-vous immédiatement à l'abri dans un local, ne sortez surtout pas ;
- Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours ;
- Si vous êtes en voiture, gardez-vous prudemment, coupez le moteur et mettez-vous à l'abri dans le local le plus proche ;
- Fermez tout afin de ralentir la pénétration éventuelle d'un nuage toxique ou radioactif ;
- N'allez surtout pas chercher vos enfants à l'école ;
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle ;

La fin d'alerte est annoncée par un signal continu, non modulé, de 30 secondes. Il signifie que le danger est passé et que vous pouvez reprendre une activité normale.

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio, la télévision ou les autorités sur place.



Précurseur pour le tri des déchets alimentaires, notre commune a été engagée très tôt dans le dispositif porté par la Métropole.

Où en est-on aujourd'hui ?

Alors que la réglementation impose à tous de trier ses déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024, la Métropole a pris les devants en proposant dès 2019 des solutions de tri déployées progressivement sur l'ensemble du territoire. Murianette a ainsi participé aux côtés de la Métropole à un projet pionnier en France puisqu'avant même que l'obligation ne soit applicable, nous avons pu trier nos déchets alimentaires.

Chaque métropolitain produit annuellement 60 kg de déchets alimentaires (en tout 18 000 tonnes dans l'agglomération), ce qui représente un tiers du volume de la poubelle grise.



Pour éviter d'incinérer tous ces déchets, des solutions de tri ont été déployées :

- Dans les secteurs comprenant une majorité de maisons individuelles, la Métropole met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur : la solution la plus écologique et économique, puisqu'elle n'entraîne ni frais, ni pollution liés au transport et au traitement.
- Dans les secteurs « denses », comprenant une majorité de logements collectifs, la Métropole met à disposition des résidents un kit de tri des déchets alimentaires (bioseau et sacs biodégradables) et organise une collecte hebdomadaire des bacs marron.

Les déchets alimentaires ainsi collectés sont acheminés au centre de compostage de Murianette pour être transformés en compost, utilisé comme fertilisant naturel. Bientôt, une unité de méthanisation permettra également de produire un biogaz à partir de ces déchets qui servira de carburant pour les véhicules métropolitains.



Le bilan ?

En 2022, la Métropole a collecté 17 kg en moyenne par habitant équipé d'un bac marron. C'est autant de déchets qui ne sont pas partis en fumée et qui ont permis d'amender les sols.

3000 nouveaux foyers se sont équipés de composteurs en 2022, rejoignant des milliers de convaincus : la pratique du compostage a permis d'éviter d'incinérer 1 440 tonnes de déchets en un an.

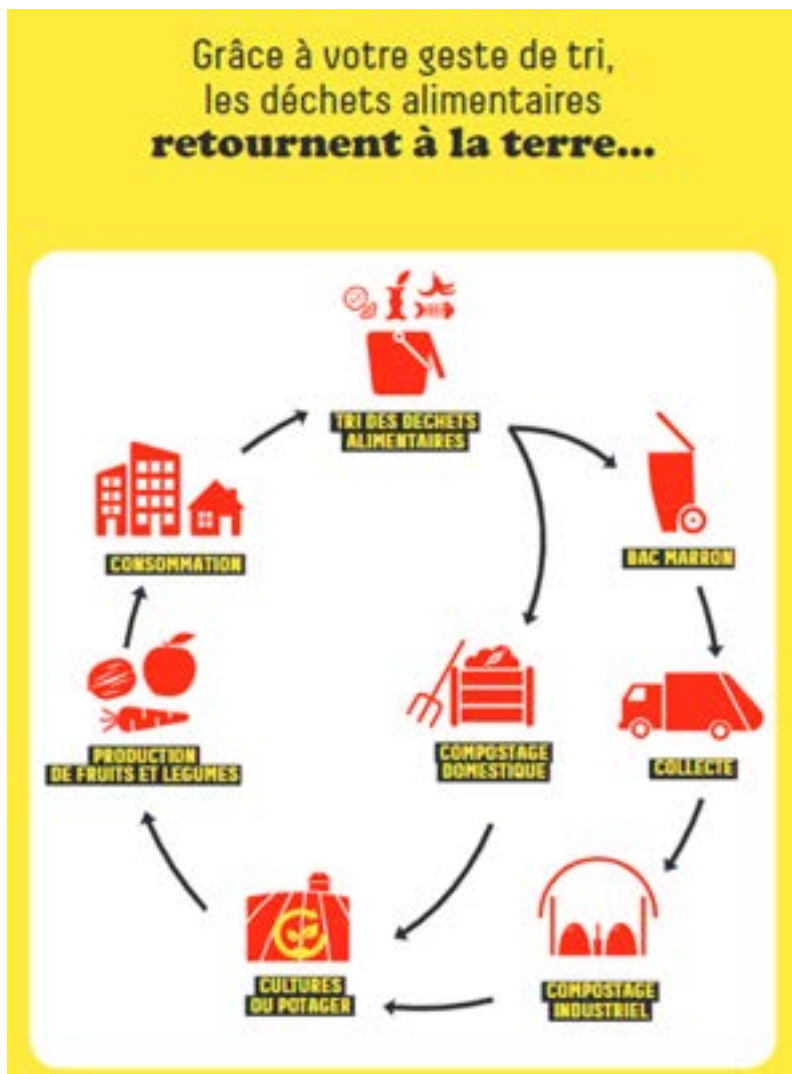
Il reste toutefois encore des déchets alimentaires dans les poubelles grises, alors poursuivons les efforts !

Focus sur le compostage

Le compostage est une décomposition naturelle des déchets de cuisine et de jardin par des micro-organismes présents dans le sol (bactéries, champignons, vers...), en présence d'humidité et d'air. Au bout de plusieurs mois, la matière obtenue est comparable à du terreau. Il n'est pas indispensable d'avoir un potager ou d'aimer passer des heures dans son jardin pour bénéficier des avantages. Composter :

- permet de réduire d'un tiers sa poubelle grise,
- évite le transport et l'incinération des déchets,
- réduit les trajets en déchèterie pour les végétaux.

Une question ? un conseil ? envie de vous équiper gratuitement ou de participer à une formation compostage ? N'hésitez pas à vous renseigner : grenoblealpesmetropole.fr/dechetsalimentaires ou par téléphone au 0 800 500 027.





Dérogation de tonnage

Nous vous rappelons que la plupart des routes de la commune sont limitées en tonnage (3,5 tonnes ou 7,5 tonnes).

Si vous souhaitez vous faire livrer par exemple des matériaux pour des travaux, du bois ou du fuel, il est nécessaire de demander une dérogation auprès de la Métropole. Attention, un délai de 3 semaines est nécessaire.

Pour toute demande, téléchargez le formulaire sur le site internet de la mairie (onglet « vie municipale, rubrique « arrêtés municipaux ») ou adressez-vous directement au secrétariat de mairie.

City stade

Quelques rappels

Le city stade implanté sur notre commune est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions. Son utilisation est notamment interdite en cas de grosses intempéries (neige, verglas).

Le city stade permet l'initiation et la pratique de plusieurs sports : football, handball, basketball, tennis, badminton, volleyball, athlétisme. Toute autre activité pour laquelle il n'est pas destiné est interdite.

Il est rappelé que les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Le terrain est prioritairement réservé : au groupe scolaire Raffin-Dugens, aux activités périscolaires du groupe scolaire Raffin-Dugens, au centre de loisirs, aux associations de Murianette.

Horaires d'utilisation :

Durant les périodes scolaires, l'utilisation est autorisée de 16h30 à 21h30 de mars à octobre et de 16h30 à 18h30 de novembre à février. Le site est réservé au groupe scolaire, activités périscolaires et associations de 8h30 à 16h30.

En dehors des périodes scolaires (vacances, week-end et jours fériés) l'utilisation est autorisée de 8h30 à 21h30 de mars à octobre et de 8h30 à 18h30 de novembre à février.

Sont interdits dans l'enceinte :

Tout type de véhicule à moteur ou à roues (roller, skate, trottinette, vélo et engins motorisés), sauf les fauteuils roulants.

Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- Respecter les riverains
- Eviter toute nuisance sonore
- Respecter le matériel mis à disposition
- Eviter toute projection de cailloux sur le terrain
- Laisser les lieux propres, aucun débris ne sera accepté sur le site

Il est interdit :

- De pénétrer sur le terrain avec des cigarettes, de l'alcool, des médicaments ou de la nourriture
- De faire du feu
- De grimper sur la structure du terrain ou de s'accrocher au grillage
- De porter des chaussures à crampons
- D'introduire tout animal (même tenu en laisse) ou tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteilles en verre, couteaux, etc.)
- De se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable du maire de la commune.



Rentrée scolaire

La rentrée scolaire des élèves aura le lundi 4 septembre 2023.

S'agissant des dossiers périscolaires (cantine, garderie du matin et du soir), vous trouverez le dossier complet sur le site de la commune, rubrique vie scolaire.

<https://murianette.fr/wp-content/uploads/sites/392/2023/06/Dossier-periscolaire-2023-2024.pdf>

Attention : les dossiers doivent être remis en mairie au plus tard le 31 juillet 2023.



Nouveau chemin de liaison piétonnier

La commune a profité des constructions en contrebas de la mairie pour créer un chemin piétonnier qui permet désormais de relier la partie haute du centre-bourg à celui du bas en toute sécurité.

Une servitude a été visée à cet effet au sein du permis de construire porté par le promoteur Trignat.

Les enfants l'ont d'ores et déjà adopté pour se rendre à l'école et nous en sommes ravis car c'était le but de cet investissement communal : faire en sorte que les enfants notamment puissent

se rendre à l'école en toute sécurité.

Le chemin sera prochainement aménagé par 3 candélabres et une barrière de sécurité. Il sera également agrémenté de végétaux à l'automne.



Cœur de Ville, Cœur de Métropole

La mairie a initié avec la Métropole, le projet Cœur de Ville Cœur de Métropole, dont le but est l'aménagement du centre bourg de Murianette.

Différentes phases sont prévues. Vous avez déjà été nombreux à participer à l'atelier de concertation du 5 juin dernier et nous remercions les participants d'être venus. Nous vous informerons des prochaines dates pour que vous puissiez participer à nouveau aux prochains échanges.



Piaggio



La commune s'est séparée de son ancien véhicule. Il est désormais remplacé par un petit camion Piaggio plus puissant et plus adapté. Cet achat représente une dépense de 28 950€. Vous ne croiserez donc plus le petit camion bleu, mais le blanc !! Il roule au gaz et/ou à l'essence.

Au volant, vous croiserez notre nouvel agent municipal Jean-Luc, en poste aux services technique depuis 8 mois.

Rétrospectives

8 mai 2023

La commémoration du 78^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 s'est déroulée sous une météo clémente.

M. le Maire, Cédric Garcin, a rendu hommage aux hommes ayant perdu la vie lors de cette dernière guerre. La brigade des Jeunes Sapeurs Pompiers de Domène a accompagné cette cérémonie.

Après le défilé et la commémoration devant le monument aux morts, le Maire a invité la trentaine de personnes présentes à un verre de l'amitié dans la salle du conseil.



Vélo + mobile

Le 9 juin dernier, le service mobilité de la Métropole est venu sur la placette Dominique Lefebvre afin de livrer les vélos électriques mis gracieusement à disposition des murianettois qui en avaient fait la demande.

10 vélos étaient affectés à Murianette. Seuls 3 habitants ont manifesté leur intérêt dans le dispositif. Cela est regrettable car la mise à disposition du vélo électrique pendant un mois était gratuite.

Elle avait pour but de donner aux usagers une opinion quant à leur éventuel investissement dans l'achat d'un vélo électrique, utilisé dans leurs déplacements au quotidien (travail ou loisirs).



MS événements créée par la Tentation Sucrée et Pizza Lusa, vous remercie d'être venu aussi nombreux pour cette première édition de la fête de la musique à Murianette et d'avoir permis que cet événement soit une réussite. Nous vous annonçons dès maintenant qu'il y aura une deuxième édition en 2024. Nous tenons à remercier le comité des fêtes pour leurs prêts de matériels.

Le Baobab

Le vendredi 7 juillet, l'association Le Baobab nous a proposé un spectacle « Le Voyage de Rézé ».

75 personnes ont répondu à l'invitation et sont partis en voyage chanté, dansé et dessiné ...

Une très belle soirée sous les étoiles !



Association des parents d'élèves

Samedi 29 avril, l'APE organisait un Loto. C'est le retour de cet événement qui n'avait plus eu lieu depuis longtemps.

Quel bonheur de voir quasi salle comble pour ce rendez-vous ! Merci à tous les habitants ayant fait le déplacement. Merci également à tous les généreux partenaires pour la fourniture de lots, les parents pour la confection de gâteaux ainsi que le rangement de la salle polyvalente.



Autre grand rendez-vous marquant de l'année scolaire : la kermesse qui s'est déroulée le vendredi 09 juin. Un peu plus tôt dans la saison pour éviter la canicule même si nous avons eu une légère pluie. Pluie bien vite effacée par la représentation des enfants reprenant des chants du conte musical Émilie Jolie et des chorégraphies pour les plus petits. Merci à l'équipe enseignante. Ensuite, place à la kermesse avec jeux et restauration/buvette. Encore une fois, merci aux parents pour leur implication et la tenue des stands, la fourniture d'objets pour les stands et la réalisation de gâteaux, l'aide au rangement et nettoyage, etc. En espérant que cela vous ait plus et en souhaitant un retour de cet événement l'an prochain.



La prochaine réunion de l'APE aura lieu le lundi 11 septembre 2023 à la salle polyvalente. Réunion importante car ce sera l'assemblée générale avec élection du bureau.

Vogue des cerises - Comité des fêtes

Ce samedi 3 juin a eu lieu notre traditionnelle vogue des cerises organisée de main de maître par les bénévoles du comité des fêtes de Murianette.

La journée a débuté sous le soleil aux environs de 10h avec la vente des cerises. Tous les amateurs n'ont malheureusement pas pu satisfaire leur gourmandise; en effet, seuls 500 kg de cerises ont été livrés contre les 800 commandés.

Les bénévoles se sont affairés à la restauration le midi et le soir afin de satisfaire les appétits voraces.

Les plus jeunes ont pu profiter des structures gonflables et des jeux pour enfants.

Le soir, le DJ a mis l'ambiance pour la bal qui a duré jusqu'à 1h.

Malgré une météo difficile en début de soirée, les participants ont été nombreux.

Le président du Comité des Fêtes tient à remercier tous les participants, les bénévoles de l'association, les membres de la fanfare des étudiants de Sciences Po ainsi que M. le maire pour le bon déroulement de la journée.



A venir

Forum des
associations :

Samedi 2 septembre

à partir de 10h dans la salle
polyvalente.

MS évènements vous attend nombreux pour une journée festive le **samedi 16 septembre** de 10h à 23h place Dominique Lefebvre.

De nombreuses activités pour les grands et les petits seront au rendez-vous telles que pêche aux cadeaux, chamboule tout, château gonflable, quizz apéro, soirée dansante ainsi que la restauration sur place le midi et le soir.

Le Baobab vous propose une nouvelle activité : **des cours d'aquarelle**. L'activité se déroulera dans la salle polyvalente, les vendredi de 14h à 17h.

Venez vous renseigner et vous inscrire lors du forum des associations.

Directeur de Publication : Cédric Garcin
Journal de Murianette : Mairie de Murianette
266, Montée du Champ de la Vigne 38420 Murianette
Tél : 04 76 77 11 26
Mise en page, infographie : Christine Grané

Rédaction et photos : Les Commissions Animation
- Urbanisme - Finances - Education - Sociale
Estelle Galluccio - Caroline Dolo -
Les associations Murianettoises
Distribution : Mairie de Murianette
Impression : Imprimerie des Ecureuils - Gières